

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE MA PRÉVOYANCE EN 2027 ? UN CONSTAT INQUIÉTANT



Perte du **jour de carence**
et de **10 %** de la rémunération
en CMO



Des mutuelles qui ont fait le choix
de **ne pas couvrir** ces pertes.



Des agents en **difficulté financière**
ou n'ayant d'autre choix que
d'aller travailler malades.

INACCEPTABLE !!!

Alors que le **nouveau contrat collectif PSC/PRÉVOYANCE** du MI
prend du retard et ne sera pas mis en œuvre au **1^{er} janvier 2027**.

UN1TÉ.MI FO VOUS ÉCLAIRE POUR DE MEILLEURES GARANTIES



NOTRE RÔLE

UNITE MI FO n'a pas vocation à orienter vers un organisme
plutôt qu'un autre.

Nous **informons** et mettons à votre disposition les éléments recueillis.
Chacun reste libre de conserver son contrat actuel, d'en changer,
de souscrire une nouvelle couverture ou de ne rien modifier.
Notre rôle est de vous donner les éléments nécessaires
pour **décider en toute connaissance de cause**.



**REMBOURSEMENT
DES JOURS
DE CARENCE**



**MAINTIEN DE 100 %
DE LA RÉMUNÉRATION**



ATTENTION :

Votre contrat actuel doit être résilié **2 mois avant** l'échéance annuelle,
soit avant le 31 octobre 2026.
Passé ce délai il sera reconduit pour un an.

**Le choix d'être mieux couvert en 2027 vous appartient !
Rapprochez-vous rapidement de vos délégués !**

UN1TÉ.MI FO au plus près des agents du MI !

Suivez-nous



UN1TÉ



02/10/2026